**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**DROIT APPLIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL**

**ENSEIGNEMENT supérieur DE TYPE COURT**

**Domaine : Sciences juridiques**

|  |
| --- |
| **CODE : 713009U32D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1er septembre 2021,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| DROIT APPLIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL **enseignement superieur** **de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité d’enseignement doit permettre à l'étudiant :

* de décrire le cadre juridique relatif au commerce international ;
* de dégager les paramètres de négociation des contrats commerciaux internationaux, leurs modalités de règlements de litiges et en assurer le suivi ;
* d’appliquer les principes généraux régissant les contrats internationaux ;
* d’analyser les principes fondamentaux du droit communautaire en matière de libre circulation des produits et services et de concurrence internationale.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

*Face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce,*

*en disposant de la document ad hoc,*

* en disposant de la documentation ad hoc ;
* d’identifier les cadres juridiques concernés ;
* de les résoudre par l’application des notions de droit qui régissent ces situations ;
* de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.
  1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité de formation « Eléments de législation appliquée au commerce », code 713304U32D2, classée dans l’enseignement supérieur de type court.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l’étudiant sera capable**,**

*à partir de l’analyse d’un contrat parmi ceux d’intermédiaires, de partenariats, de ventes à l’international, au choix du chargé de cours,*

* de dégager, les paramètres de négociation susceptibles de protéger les intérêts juridiques de son organisation ;

*face à au moins deux problèmes juridiques simples concernant les contrats commerciaux, les pratiques du commerce et le droit international et européen, en disposant de la documentation ad hoc,*

* d’identifier et d’expliciter la situation juridique concernée ;
* de proposer et de justifier des pistes de solution par l’application des notions de droit qui régissent cette situation en particulier les Incoterms ;
* de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs au domaine du commerce international,*

*en disposant de la documentation ad hoc,*

* 1. **Cadre juridique relatif au commerce international**
* d’identifier les principales sources et le champ d'application du droit international public et privé des affaires ;
* de décrire les missions et les principes de fonctionnement de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
* d’appréhender les règles et les techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges en matière commerciale ;
* d’expliciter la notion d’arbitrage international en matière commerciale ;
* d’identifier et d’appliquer à des situations simples les principes communautaires en matière de consommation, de circulation, de concurrence … ;
* de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.
  1. **Droit appliqué au commerce international**
* de s’approprier le cadre juridique de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) et des normes (ISO 9001, CE …) ;
* d’expliciter les éléments essentiels relatifs aux principaux contrats (de vente, de prêt, de transport, de courtage, de franchising, de e-commerce …) ;
* d’expliciter les spécificités des opérations du commerce international sur le plan de la pluralité des acteurs, du contexte transactionnel (concurrence, relation acheteur-vendeur, appels d’offres…) et de l’objet de la transaction (biens de consommation, biens industriels, services, transferts de technologie…) ;
* d’analyser les modalités d’application pratique des principaux contrats d’intermédiaires et de partenariats que l’organisation peut avoir à conclure en raison des choix réalisés sur le mode de présence à l’étranger et d’évaluer les avantages et inconvénients liés aux différentes formules : outsourcing, partenariat et filiale.
* de mettre en pratique les Incoterms et de justifier ses choix ;
* de s’informer des opérations de compensation commerciale.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement des cours** | Code U | **Nombre de périodes** |
| Cadre juridique relatif au commerce international | CT | B | 16 |
| Droit appliqué au commerce international | CT | B | 40 |
| **7.2. Part d’autonomie** |  | P | 14 |
| **Total des périodes** |  |  | 70 |